

REPUBLIQUE DU SENEGAL



EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE

**IPRES
CAISSE DE SECURITE SOCIALE**

DOCUMENT DE TRAVAIL

Octobre 2005

INTRODUCTION

L'extension des volets de la protection sociale (retraite d'une part et accidents du travail ; maladies professionnelles et prestations familiales d'autre part) n'est pas perçue et surtout vécue de façon identique à l'IPRES et à la Caisse de Sécurité sociale .

Les responsables de l'IPRES n'ont pas encore élaboré un projet structuré même si l'extension fait l'objet de discussions et de débat internes la priorité (surtout pour le patronat) consiste pour l'instant à tout faire pour consolider et pérenniser les acquis

La Caisse de sécurité sociale par contre a posé des actes concrets allant dans le sens de l'extension de la protection sociale au secteur informel :

- tentative avortée d'intégrer des travailleurs non couverts : Domestiques (1)
- Signature en 1996 d'un protocole avec les organisations d'artisans pour la couverture des accidents du travail et également pour les prestations familiales moyennant des versements de cotisations journalières ou hebdomadaires (2)

Il faut signaler en outre que le comité national du dialogue social (CNDS) a mené une réflexion sur la problématique de l'extension de la protection sociale et a mis en exergue entre autres les points clefs ci-après qui ont un potentiel pour l'extension :

- Mise en place d'un dispositif de protection pour les travailleurs journaliers et les transporteurs routiers ; les travailleurs de l'économie informelle et le monde rural
- Intégration des professions libérales dans les systèmes de protection sociale
- Mise en œuvre d'une politique de communication tous azimuts par L'IPRES et LA CSS : sensibilisation et vulgarisation sur les possibilités en matière de protection sociale
- Réaffirmation du rôle majeur de l'Etat : élaboration d'une lettre de politique sectorielle et mise en place d'un cadre de concertations périodiques entre les différents acteurs
- Alliance large avec tous les acteurs de la société civile

I L'extension de la couverture assurée par les institutions de prévoyance sociale (IPRES - CAISSE DE SECURITE SOCIALE)

I-1 Principaux défis / enjeux

I-1-1 Défis –enjeux communs aux deux institutions

- Extension progressive du dispositif actuel de protection sociale au secteur informel et au monde rural grâce à la réadaptation des régimes existants aux spécificités de ces secteurs et à la prise en compte des besoins prioritaires des adhérents potentiels
- Mise en cohérence des options ; initiatives et stratégies d'extension préconisées par les institutions de prévoyance sociale (IPRESS-CSS)
- Financement du processus d'extension et résolution efficace et efficiente des difficultés administratives inhérentes à l'élargissement de la protection sociale aux secteurs informel et rural :
 - * Identification et immatriculation des adhérents et bénéficiaires potentiels
 - * Définition et gestion des risques à couvrir
 - * Résolution des problèmes liés à la réticence de certains adhérents potentiels à leur faible capacité contributive ; au recouvrement des cotisations ; au suivi et au contrôle
- La pérennisation du dispositif de protection sociale élargie

I-1-2 Défis –enjeux de la Caisse de Sécurité Sociale

- Couverture des salariés non déclarés par leur employeurs soit environ 42% des travailleurs salariés du secteur formel
- Poursuite des tentatives d'extension en direction du secteur informel

I-1-3 Défis –enjeux de l'IPRES

- Couverture des salariés non déclarés par leurs employeurs
- Elargissement du dispositif actuel mis en place pour les gens de maison à tous les chefs de ménages qui emploient des domestiques
- Définition et mise en œuvre d'une politique visant l'extension progressive vers les secteurs informel et rural
- Amélioration des mécanismes mis en place pour l'intégration des travailleurs journaliers

I-2 Résultats à atteindre en 2015

I-2-1 Caisse de sécurité sociale

- 100% les salariés du secteur formel bénéficient des prestations de la caisse de sécurité sociale
- 20% des travailleurs du secteur informel bénéficient des prestations de la caisse de sécurité sociale (1)
- 10% de la population active du monde rural bénéficient des prestations de la caisse de sécurité sociale

I-2-2 IPRES

- 100% des salariés du secteur formel sont affiliés à l'IPRES
- 10% des travailleurs du secteur informel sont affiliés à l'IPRES
- 10% de la population active du monde rural sont affiliés à L'IPRES

I-3 Résultats à atteindre en 2010

I-3-1 Caisse de sécurité sociale

- 75 % les salariés du secteur formel bénéficient des prestations de la caisse de sécurité sociale
- 10% des travailleurs du secteur informel bénéficient des prestations de la caisse de sécurité sociale
- 5% de la population active du monde rural bénéficient des prestations de la caisse de sécurité sociale

I-3-2 IPRES

- 75% des salariés du secteur formel sont affiliés à l'IPRES
- 5% des travailleurs du secteur informel sont affiliés à l'IPRES
- 5% de la population active du monde rural sont affiliés à L'IPRES

I-4 - Actions à mettre en œuvre 2006-2010

I-4-1 Mesures institutionnelles et réglementaires

- Regroupement à terme de l'IPRES et de la Caisse et de la sécurité sociale
- Révision des textes existants pour permettre la création de nouveaux régimes adaptés aux spécificités des secteurs informel et rural

I-4-2 Plan d'action

STRATEGIES	ACTIVITES	INDICATEURS	COÛTS	PERIODE
Renforcement des régimes actuels grâce à l'amélioration des taux d'affiliation des entreprises du secteur formel	<u>Intégration des entreprises du secteur formel non encore affiliées à L'IPRES et à la CSS</u> - recenser conjointement(Ipres -Css)et de manière systématique les entreprises non encore intégrées - Mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation à l'échelle nationale - Organiser des journées portes ouvertes	Nombre d'entreprises du secteur formel recensé Nombre de spots et messages diffusés Nombre d'entreprises touchées et sensibilisées Taux d'affiliation		2006-2010